Les Promoteurs du Grand Paris
Leev

PARC DU LAC - VICINIA
VOISINS-LE-BRETONNEUX
78 960

VICINIA BRS

PREMIER ETAGE

4 pièces	15 D108

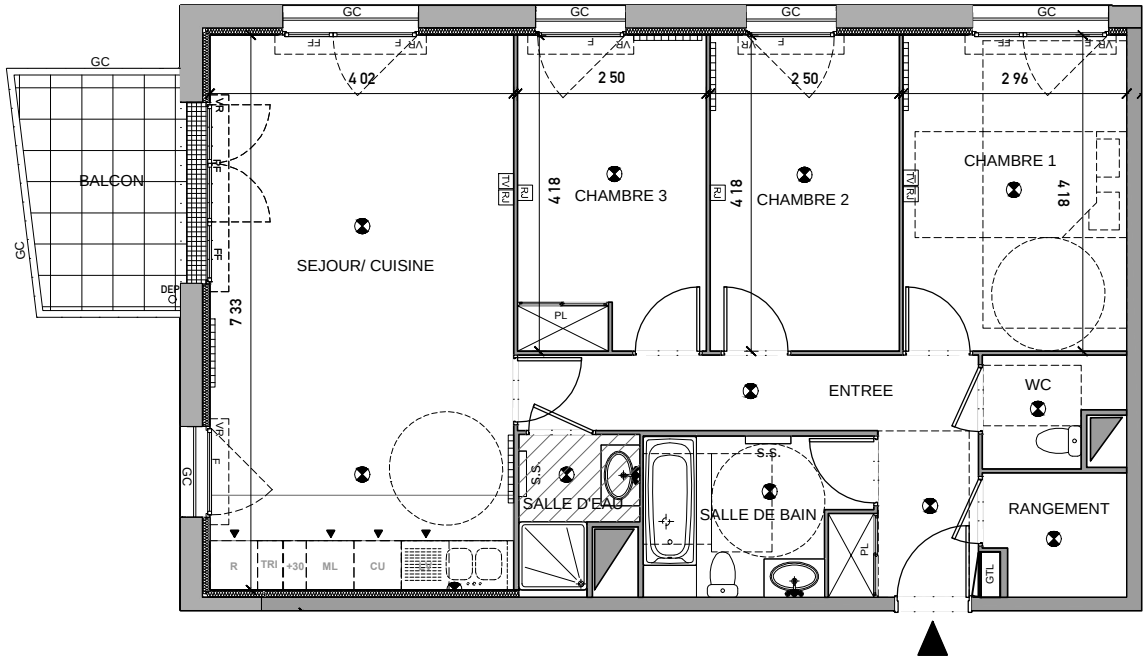

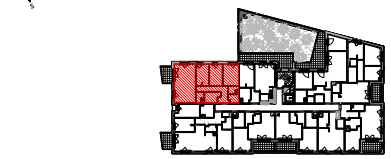

PIECES	SURFACE HABITABLE
Entrée	9.76 m²
Séjour/Cuisine	29.44 m²
Chambre 1	12.36 m²
Chambre 2	10.44 m²
Chambre 3	10.41 m²
Rangement	2.93 m²
Salle de bain	5.74 m²
Salle d'eau	2.74 m²
Wc	2.41 m²
Surface habitable	**86.23 m²**

Balcon	7.04 m²
Surface extérieure	**7.04 m²**

Symbole	Désignation	Symbole	Désignation
	Plafonnier		Kit démarrage connecté
	Applique	F	Fenêtre
RP	Robinet de puisage	FF	Fenêtre fixe
TV	Prise TV	PF	Porte fenêtre
RJ	Prise RJ45	VX	Velux
GTL	Tableau électrique	VR	Volet roulant
	Radiateur	ML	Machine à laver
SS	Sèche serviette	R	Réfrigérateur
PL	Placard	CU	Plaque de cuisson
	Soffite et faux-plafonds		Caillebottis
GC	Garde corps		Retombée de poutre

0 0.5 1 2m

NOTA 1 : le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Des variations peuvent intervenir en fonction des contraintes techniques et/ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutres, faux-plafonds, soffites). Les côtes indiquées sont app r o x ima t ives, les canal i s a t ions e t int e r r u p teurs ne sont pas représent és . S' i l s f igurent s u r le p lan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1)

NOTA 2 : Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société. Aucune modification affectant l'installation électrique ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux. Les équipements électriques et de plomberie ne peuvent être déplacés. Seuls les ajouts d'équipement peuvent être en compte jusqu'au démarrage des travaux.

NOTA 3 : Les hauteurs de seuils des portes-fenêtres respectent la réglementation en vigueurart.4.1)

DATE :	13/01/2023	INDICE	2